



# LA VIE DES TITRES PROFESSIONNELS

N°35 - juillet 2024



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>LES DERNIERES PARUTIONS AU JOURNAL OFFICIEL .....</b>	<b>4</b>
<b>LES PROCHAINS TITRES AVEC DATES D'EFFET A TROIS MOIS .....</b>	<b>8</b>
<b>LES PROCHAINS TITRES ARRIVANT A ECHEANCE A TROIS MOIS .....</b>	<b>17</b>
<b>LA PROGRAMMATION DES FUTURES JOURNEES DE LA CERTIFICATION .....</b>	<b>18</b>

# Introduction

Cette nouvelle version du Journal de la Vie des Titres (JVT) paraîtra mensuellement.

Destinée à l'ensemble des centres agréés par le ministère du Travail, elle a pour vocation de vous informer sur l'actualité des titres professionnels à partir des parutions au Journal Officiel.

Vous trouverez tous les éléments constitutifs des titres professionnels tels que la date d'effet, la date d'échéance, le niveau ainsi que la commission professionnelle consultative dont dépend le titre.

Dans le cas d'une modification ou d'une révision d'un titre professionnel une attention particulière sera portée sur les principaux changements issus de l'analyse du métier visé ainsi que les correspondances entre les blocs de compétences lorsqu'elles existent mais également les éventuelles adaptations ou changements de plateaux de certification.

Une rubrique du journal est consacrée aux titres arrivant à échéance au cours du prochain trimestre ainsi qu'un récapitulatif des titres ayant une date d'effet qui s'appliquera dans ce même laps de temps pour vous permettre d'anticiper vos organisations.

Enfin, le journal vous informe des futures dates de journées de la certification. Ces journées sous forme de webinaires sont ouvertes à tous sur inscription.

Elles sont dédiées aux titres professionnels du ministère du Travail en création ou en révision et vous permettent d'être en relation directe avec les ingénieurs de formation sectoriels de la direction de l'ingénierie de l'Afpa qui pourront vous apporter des informations complémentaires sur les évolutions des référentiels et répondre à vos questions.

Ils seront bientôt accessibles en format podcast sur les sites [responsable de session](#) et [jury du titre](#).

Pour toute information complémentaire un courriel est à votre disposition : [journalviedestitres@afpa.fr](mailto:journalviedestitres@afpa.fr).

Pour mieux vous repérer, ci-dessous la légende qui reprend l'état de publication au Journal Officiel des titres professionnels concernés.

## Légendes :



**Modification\*** : le titre a nécessité une modification inscrite au Journal Officiel



**Création\*** : un nouveau titre a été créé et vient d'être inscrit au Journal Officiel



**Prorogation\*** : la durée de vie du titre a été prolongée pour une durée déterminée



**Révision\*** : le contenu d'un titre a été revu et réactualisé

# Les dernières parutions au Journal Officiel

## Parution au JO au mois de juin

JO du 07/06/2024

R

[Arrêté du 23 mai 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **maçon du bâti ancien** (MBA). Niveau : **3**

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 20 octobre 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [39178](#)

Journée de la certification : A venir

### Nécessitant une évolution de plateau de certification : non

Le Titre Professionnel de Maçon du Bâti ancien a été créé par arrêté du 10 janvier 2006 pour répondre aux besoins des entreprises intervenant dans la restauration du patrimoine.

En 2023, l'analyse menée a permis de confirmer que la configuration de l'emploi autour de trois activités décidées lors de l'analyse du travail de 2012, est toujours d'actualité et confirme celles-ci : la réalisation de maçonneries dans du bâti ancien, la réalisation d'enduits dans du bâti ancien et la réalisation de coffrage de bâti ancien.

Le MBA réalise peu ou pas d'enduits de chaux chanvre. Le MBA doit avoir des connaissances sur l'étanchéité à l'air. Il fait de l'ITE (isolation thermique par l'extérieur) par la pose de pierres agrafées. Afin de répondre aux enjeux de la rénovation énergétique dans le bâti ancien, le référentiel d'emploi se verra complété d'une compétence sur la réalisation d'enduits chaux chanvre dans l'activité « Réaliser des enduits dans du bâti ancien ».

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

	Maçon du Bâti Ancien Arrêté du 22/08/2016		Maçon du bâti ancien Arrêté du 23/05/2024
CCP	Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien	CCP	Exécuter des travaux de maçonnerie dans du bâti ancien
CCP	Réaliser des enduits dans du bâti ancien	CCP	Réaliser des enduits dans du bâti ancien
CCP	Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien	CCP	Réaliser des ouvrages coffrés dans du bâti ancien



## L'œil de la prospective

### Focus MNSP Pilier 3 Prospective territoriale, Étude portant sur la rénovation énergétique du bâti ancien dans le Grand Est

L'Afpa réalise, dans le cadre de ses Missions Nationales de Service Public, une étude portant sur la rénovation énergétique du bâti ancien dans la région Grand Est, sur les thématiques des besoins en compétences et de l'attractivité des métiers.

L'étude poursuit plusieurs objectifs :

- Identifier les métiers les plus impactés par la transition écologique et identifier les compétences émergentes ou à développer ;
- Cartographier l'offre de formation régionale en lien avec ces métiers et identifier les éventuels manquements ;
- Identifier et caractériser de manière plus précise les compétences impactées par la rénovation énergétique ;
- Réaliser un examen approfondi sur l'anticipation de l'attractivité et des leviers liés au repérage du public sur cette filière.

L'étude est actuellement en cours de finalisation mais plusieurs constats ont d'ores et déjà pu être effectués. Les dix métiers les plus impactés par la transition écologique ont pu être identifiés : charpentier/constructeur bois ; menuisier agenceur ; constructeur en ouvrage d'art ; couvreur ; électricien ; étancheur ; maçon ; plâtrier-plaquiste ; plombier-chauffagiste ; serrurier-métallier.

La cartographie de l'offre de formation réalisée pour chacun de ces métiers a mis en évidence les manquements de l'offre et une couverture inégale voire insuffisante de l'offre pour ces différents métiers. En croisant les besoins en emploi et l'offre de formation pour ces différents métiers, il apparaît que les besoins ne peuvent être couverts. Le taux de recouvrement du besoin annuel est alarmant pour la quasi-totalité de ces métiers : constructeur en ouvrage d'art (couverture des besoins établie à 33%), menuisier (42%), serrurier (45%) ou encore maçon (55%). Un seul métier montre un taux de recouvrement suffisant : celui de plombier chauffagiste (113%). L'étude doit s'achever fin août-début septembre.

Responsable du projet : Lydie Richard, Responsable de projets accompagnement Grand Est, [lydie.richard@afpa.fr](mailto:lydie.richard@afpa.fr)

R

**Arrêté du 23 mai 2024** portant **révision** du titre professionnel de **chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment (CAREB)**. Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 26 août 2024**. Commission professionnelle consultative « Construction ».

Fiche RNCP : [39180](#)

Journée de la certification : 28/06/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

L'analyse des offres d'emploi a révélé une forte demande pour des conseillers en rénovation énergétique, avec un accent particulier sur la posture d'accompagnement mentionnée dans les descriptifs de postes. En conséquence, le titre professionnel « Chargé d'Affaires en Rénovation Énergétique du Bâtiment » est renommé « Chargé d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique du Bâtiment ». Le sigle CAREB reste inchangé.

Le nouveau millésime, toujours articulé sur 3 blocs de compétences, comporte désormais 7 compétences contre 8 précédemment.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment Arrêté du 11/02/2019		Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment Arrêté du 23/05/2024	
CCP	Réaliser l'état des lieux initial d'un bâtiment en vue d'un projet de rénovation énergétique	CCP	Réaliser l'état des lieux initial en vue d'un projet de rénovation énergétique
CCP	Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment	CCP	Conseiller le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique
CCP	Préparer et suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment	CCP	Accompagner le maître d'ouvrage sur un projet de rénovation énergétique

## JO du 11/06/2024



[Arrêté du 28 mai 2024](#) portant **révision** du titre professionnel d'**horloger** (HORLO). - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 07 octobre 2024**. Commission professionnelle consultative « Arts, spectacles et médias ».

Fiche RNCP : [39179](#)

Journée de la certification : A venir

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Lors de la précédente révision parue au journal officiel du 24 mai 2019, les 2 blocs de compétences du titre professionnel horloger, « Assembler et régler des montres » et « Réparer des montres », avaient été remplacés par 2 blocs de compétences orientés vers la réparation des montres : Réparer des montres simples mécaniques et à quartz" et "Réparer des montres à complications"

Cette nouvelle révision du titre professionnel conserve cette configuration en deux activités orientées vers la réparation des montres : "

- Réparer des montres simples mécaniques et à quartz ;
- Réparer des montres à complications.

Cependant des intitulés de compétences ont été modifiés afin de mieux préciser leur objectif. L'intitulé de la compétence « Réparer des mouvements simples mécaniques, automatiques et à quartz » est remplacé par « Diagnostiquer et réparer des montres mécaniques, automatiques et à quartz » ; l'intitulé de la compétence « Réparer des montres à complications de type chronographe » est remplacé par « Diagnostiquer et réparer des montres à complications de type chronographe ».

L'intitulé de la compétence « Informer un client sur un produit ou sur un devis » est remplacé par « Réaliser un devis et conseiller un client sur un service après-vente ».

Des informations relatives à la prise en compte des situations de handicap seront intégrées dans le nouveau référentiel du titre professionnel d'horloger conformément au décret du 2 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

Horloger Arrêté du 06/05/2019		Horloger Arrêté du 28/05/2024	
CCP	Réparer des montres simples mécaniques et à quartz	CCP	Réparer des montres simples mécaniques et à quartz
CCP	Réparer des montres à complications	CCP	Réparer des montres à complications

## JO du 16/06/2024

**C** [Arrêté du 28 mai 2024](#) portant **création** du titre professionnel de **dessinateur projeteur en tuyauterie et chaudronnerie industrielle (DPTCI)**. - Niveau : 5

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications pour **une durée de cinq ans à compter du 08 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 19/11/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

**R** [Arrêté du 28 mai 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien de production industrielle (TPI)**. - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 20 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [39176](#)

Journée de la certification : 10/12/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Toujours conforme aux besoins du marché de l'emploi, le titre est proposé à la révision sans modification de la structure qui comporte deux activités types.

L'analyse du travail fait émerger que si les tâches concernant le pilotage d'une ligne de production industrielle restent l'activité quotidienne d'un technicien de production dans l'entreprise, il faut prendre en compte les évolutions suivantes dans le renouvellement de la certification :

- Le métier de technicien en production industrielle est impacté par l'évolution des technologies numériques et l'interconnexion de tous les équipements ;
- Les technologies d'aide ergonomique aux opérateurs de production avec des systèmes motorisés comme les robots, les cobots, les exosquelettes, les outils assistés connaissent une diffusion de plus en plus rapide dans les entreprises ;
- Les organisations sont plus collaboratives, plus participatives, et informent les personnels en continu des résultats quotidiens de fabrication au travers de la « communication visuelle »;
- Les structurations des projets en groupes de travail multi secteurs (conception, maintenance, ...) encouragent l'agilité et la mobilité des équipes, favorisent l'émergence d'idées d'amélioration mais nécessitent des compétences d'adaptation en continue ;
- Des exigences accrues sur les savoir-faire relationnels et particulièrement communicationnels et le travail en équipe

Ainsi, en tenant compte de cet état des lieux, les ajustements suivants sont proposés sur le titre de Technicien de production industrielle :

- L'intitulé de l'activité « Piloter une ligne de production industrielle » est renommée en « Piloter une ligne de production industrielle y compris robotisée » et son contenu est modifié avec le transfert de la compétence « Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement sur une ligne de production industrielle » dans l'activité « Organiser une production et optimiser le fonctionnement d'une ligne de production industrielle y compris robotisée » ;
- L'intitulé de l'activité « Organiser une production et optimiser le fonctionnement d'une ligne de production industrielle » est modifié en « Organiser une production et optimiser le fonctionnement d'une ligne de production industrielle y compris robotisée » et son contenu évolue avec le transfert de la compétence « Diagnostiquer et résoudre un dysfonctionnement sur une ligne de production industrielle » ;
- La compétence "mobiliser les environnements numériques" auparavant répartie dans certaines compétences du titre est ajoutée en compétence transversale ;
- Les connaissances liées à la prise en compte de la pluralité des spécificités du personnel des équipes ont été ajoutées.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien de production industrielle Arrêté du 14/12/2018		Technicien de production industrielle Arrêté du 28/05/2024	
CCP	Piloter une ligne de production industrielle	CCP	Piloter une ligne de production industrielle y compris robotisée
CCP	Organiser une production et optimiser le fonctionnement d'une ligne de production industrielle	CCP	Organiser une production et optimiser le fonctionnement d'une ligne de production industrielle y compris robotisée



R

[Arrêté du 04 juin 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention** (MRMCM). - Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 13 juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : A venir

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Le titre professionnel intègre dans les activités types et les compétences les évolutions du métier de mécanicien réparateur de matériel de chantier et de manutention en :

- consolidant les savoir-faire en électricité en lien avec l'évolution des technologies des matériels à traction électrique ;
- intégrant les procédures d'intervention sur les matériels de chantier et les matériels de manutention fonctionnant sous des tensions électriques de 60V avec des capacités supérieures à 180 Ah en lien avec la norme en vigueur UTE C 18-550 ;
- précisant les compétences attendues du mécanicien à l'utilisation d'outils informatiques lors de ses différentes interventions ;
- intégrant la remise en état d'un circuit de climatisation de matériel fonctionnant au R134a, R1234yf ou R744.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Mécanicien(ne) Réparateur(trice) de Matériels de Chantier et de Manutention Arrêté du 06/07/2015		Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention Arrêté du 04/06/2024
CCP	Effectuer les opérations d'entretien programmé et les travaux de préparation des matériels	CCP	Effectuer la maintenance courante et la prise en main des matériels de chantier et manutention
CCP	Réaliser la maintenance par remplacement des éléments et la réparation des systèmes des matériels de chantier et de manutention	CCP	Réaliser la maintenance par remplacement des éléments des matériels de chantier et de manutention

R

[Arrêté du 04 juin 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel** (TAVEA). - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le nouvel intitulé de technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel pour **une durée de cinq ans à compter du 1er juillet 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [39177](#)

Journée de la certification : 10/12/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification** : pour la nouvelle compétence « Répondre à une demande client lié à un dysfonctionnement d'un appareil », il est nécessaire d'avoir un local avec une table, représentant un comptoir de SAV et 3 chaises.

Sur l'équipement : il est demandé de mettre à disposition un lave-linge connectable.

L'ancien titre était « Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile ». Le terme « à domicile » a été supprimé car il était trop restrictif. En effet, le technicien peut échanger avec le client par téléphone ou à son atelier. La nouvelle appellation du titre professionnel est donc « Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel ».

Une nouvelle compétence liée à la relation client a été créée : « Répondre à une demande client liée à un dysfonctionnement d'un appareil ». Cette compétence est commune aux deux blocs d'activités.

Les compétences liées au « diagnostic d'un défaut d'installation ou d'utilisation » et au « diagnostic d'un dysfonctionnement » d'un appareil électroménager ont été fusionnées en une seule compétence : « Diagnostiquer un dysfonctionnement d'un appareil électroménager connecté ou non ».

Le technicien pouvant être en relation avec des clients en situation de handicap, une connaissance spécifique a été rajoutée pour mieux répondre à leurs besoins.

Enfin, les nouveaux appareils électroménagers connectés sont désormais pris en compte dans la première activité.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

	Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile Arrêté du 18/01/2019		Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel Arrêté du 04/06/2024
CCP	Assurer le service après-vente des appareils électroménagers à domicile.	CCP	Assurer le service après-vente des appareils électroménagers connectés ou non
CCP	Assurer le service après-vente des installations audiovisuelles à domicile.	CCP	Assurer le service après-vente des appareils audiovisuels

**R**

**Arrêté du 04 juin 2024** portant **révision** du titre professionnel de **technicien d'intervention en froid commercial et climatisation (TIFCC)**. - Niveau : 4

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 1er août 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 06/03/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Les entretiens et enquêtes avec les professionnels ont confirmé les évolutions importantes du secteur relevées lors de la dernière révision et intégrées depuis au titre professionnel.

Ces évolutions dues aux nouvelles réglementations et à la transition énergétique et numérique ont renforcé l'importance des savoir-faire techniques liés à la manipulation des fluides frigorigènes CO2 et hydrocarbures. Ces derniers présentent des risques lors de leur manipulation et demandent aux professionnels une très bonne connaissance de leurs caractéristiques en matière de pression, d'inflammabilité ou de toxicité.

Les compétences constitutives du métier de Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation restent les mêmes. Mais, elles évoluent plus particulièrement à cause de la nature des fluides frigorigènes émergents. Les équipements installés contenant du CO2 et des hydrocarbures comme le propane (R290) et l'isobutane (R600a) sont de plus en plus présents sur le marché en neuf et en maintenance.

De plus, la technologie des installations a considérablement évolué pour répondre aux exigences de rationalisation de la consommation énergétique par rapport à la transition écologique, avec une utilisation prégnante des outils de communication numériques.

Toutes ces évolutions nécessitent un accroissement des compétences pour exercer l'emploi de technicien d'intervention en froid commercial et climatisation.

Les quatre activités du titre professionnel sont réparties d'un point de vue technologique.


Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

	Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation Arrêté du 03/05/2018		Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation Arrêté du 04/06/2024
CCP	Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte	CCP	Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte
CCP	Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation	CCP	Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation
CCP	Assurer la maintenance préventive des installations de froid commercial complexes et centralisées	CCP	Assurer la maintenance préventive des installations de froid commercial complexes et centralisées
CCP	Assurer la maintenance corrective des installations de froid commercial complexes et centralisées	CCP	Assurer la maintenance corrective des installations de froid commercial complexes et centralisées

Le tableau de correspondance avec le titre Technicien d'intervention en froid industriel :

	Technicien d'intervention en froid industriel Arrêté du 25/03/2024		Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation Arrêté du 04/06/2024
CCP	Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte	CCP	Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte
CCP	Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation	CCP	Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation

 [Arrêté du 04 juin 2024](#) portant **modification** du titre professionnel de **technicien d'intervention en froid industriel (TIFI)**. - Niveau : 4

Après l'[article 4 de l'arrêté du 25 mars 2024](#) susvisé, il est ajouté un article 4 bis ainsi rédigé :

« Art. 4 bis. - Les titulaires des certificats de compétences professionnelles du titre professionnel de technicien d'intervention en froid commercial et climatisation révisé par l'arrêté du 4 juin 2024 peuvent présenter une demande au représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi afin que les certificats de compétences professionnelles mentionnés à l'article 3 leur soient délivrés par correspondance, selon le tableau figurant ci-dessous :

Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation (arrêté du 04/06/2024)	Technicien d'intervention en froid industriel (arrêté du 25/03/2024)
<b>Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte</b>	<b>Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte</b>
<b>Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation</b>	<b>Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation</b>

».



**Arrêté du 04 juin 2024** portant **révision** du titre professionnel de **coordinateur BIM du bâtiment (COBIM)**.  
- Niveau : 6

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 30 septembre 2024**. Commission professionnelle consultative « construction ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification : 28/06/2024

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

L'analyse du travail a permis de détecter des évolutions qui impactent le métier de coordinateur BIM sans modifier le cœur de l'emploi qui demeure inchangé.

Avec l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale (RE) 2020 depuis la dernière révision, le coordinateur BIM du bâtiment doit désormais connaître ses enjeux et ses obligations. Cette évolution réglementaire est intégrée dans les connaissances.

Avec un marché de la rénovation qui dépasse celui du neuf, les besoins de numérisation du déjà construit sont importants car les modèles BIM de l'existant sont rares. Depuis la dernière révision, les solutions numériques se sont développées et démocratisées. Il est désormais possible de numériser un bâtiment existant et de produire des maquettes 3D ou des modèles BIM à partir des données captées numériquement. La révision des titres Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet et BIM modeleur du bâtiment a tenu compte de cette évolution. Pour Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet, une troisième activité type portant sur la réalisation d'un dossier graphique d'un bâtiment existant

a été créée. Elle intègre trois compétences (dont deux nouvelles) nécessaires aux relevés conventionnels ou numériques d'un bâtiment existant et à sa modélisation. Pour BIM modeleur du bâtiment, une troisième activité type portant sur la réalisation d'un dossier graphique d'un bâtiment existant selon la convention BIM a été créée. Elle intègre deux nouvelles compétences nécessaires à la réalisation d'un relevé numérique d'un bâtiment existant et à sa modélisation selon la convention BIM.

Ces évolutions ne modifiant pas les activités du titre Coordinateur BIM, la production de maquettes BIM à partir d'un relevé numérique est intégrée en tant que savoir-faire.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

Coordinateur BIM du bâtiment Arrêté du 12/07/2019		Coordinateur BIM du bâtiment Arrêté du 04/06/2024	
CCP	Développer les pratiques BIM spécifiques à l'entreprise	CCP	Développer les pratiques BIM spécifiques à l'entreprise
CCP	Coordonner l'action de l'entreprise durant un projet BIM	CCP	Coordonner l'action de l'entreprise durant un projet BIM

**P** [Arrêté du 04 juin 2024](#) portant **prorogation** du titre professionnel de **conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger (CLVUL)**.

Le titre professionnel de conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger révisé par [l'arrêté du 10 avril 2019](#) susvisé est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles **pour une durée de 9 mois à compter du 16 juin 2024**.

JO du 23/06/2024

**R** [Arrêté du 21 mai 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **technicien supérieur des méthodes d'industrialisation (TSDMI)**. - **Niveau : 5**

Le titre professionnel de technicien supérieur méthodes produits process est révisé. Il est enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles sous le nouvel intitulé de technicien supérieur des méthodes d'industrialisation pour **une durée de cinq ans à compter du 29 juin 2024**. Commission professionnelle consultative « Industrie ».

Fiche RNCP : [39174](#)

Journée de la certification :

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

Le réexamen en 2023 du TP « Technicien supérieur des méthodes d'industrialisation » est proposé avec une configuration en trois activités types. Cette nouvelle version embarque des évolutions significatives en matière d'emploi, d'activités et de compétences. En effet, des enquêtes réalisées en entreprise (PME et multinationales) ont mis en exergue des besoins en matière de fabrication « décarbonée », de fabrication et production collaborative, de gestion de projet PLM (Product Life Management), de fabrication à coût objectif, de simulation numérique, d'amélioration de la performance industrielle et de

conception d'organisation flexible.

De plus, cette nouvelle version offre une meilleure visibilité de la prise en compte du handicap, même si le titre professionnel TSMI intègre depuis longtemps la prise en compte du handicap comme un des éléments essentiels dans les environnements de travail.

Compte tenu de ces éléments, le nombre d'activités est maintenu et le contenu des compétences a été mise à jour afin de s'adapter aux technologies et procédés en évolution.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondance du RE :

Technicien supérieur méthodes produit process Arrêté du 14/12/2018		Technicien supérieur des méthodes d'industrialisation Arrêté du 21/05/2024	
CCP	Modifier des processus de fabrication de produits industriels	CCP	Modifier des processus de fabrication de produits industriels
CCP	Mettre en œuvre l'amélioration continue en production	CCP	Améliorer la performance industrielle globale
CCP	Mettre en œuvre l'industrialisation d'un produit nouveau	CCP	Industrialiser un produit nouveau

## JO du 25/06/2024

R

[Arrêté du 18 juin 2024](#) portant **révision** du titre professionnel de **constructeur aménageur nautique bois et composites** (CANBC). - Niveau : 3

Le titre professionnel est enregistré dans le répertoire national des certifications sous le même intitulé pour **une durée de cinq ans à compter du 09 octobre 2024**. Commission professionnelle consultative « Mer et navigation intérieure ».

Fiche RNCP : A venir

Journée de la certification :

**Nécessitant une évolution de plateau de certification : non**

La proposition de révision du titre professionnel présente la même configuration en trois activités types que la version antérieure du titre :

- Fabriquer et rénover des éléments en bois pour des bateaux de plaisance
- Fabriquer et rénover des éléments en matériaux composite verre/polyester pour des bateaux de plaisance
- Installer des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans des bateaux de plaisance

L'analyse du travail, l'avis des professionnels et le groupe de travail mené ont permis de dégager les points suivants :

- les compétences définies dans le référentiel actuel du constructeur aménageur nautique bois et composites sont toujours en adéquation avec les besoins des entreprises ;
- les compétences transversales mises en avant dans l'emploi sont les suivantes:
- travailler et coopérer au sein d'un collectif,

- organiser ses actions ;
- respecter des règles et des procédures.
- les compétences transversales et savoir-être mis en œuvre dans l'emploi sont intégrés dans les compétences professionnelles.

La révision du titre professionnel intervient dans un contexte de reprise confirmée du secteur de la navigation de plaisance.

Le titre ne comporte pas de période en entreprise obligatoire.

Le tableau de correspondances du RE :

Constructeur aménageur nautique bois et composites Arrêté du 18/01/2019		Constructeur aménageur nautique bois et composites Arrêté du 18/06/2024	
CCP	Fabriquer et rénover des éléments en bois pour un bateau de plaisance	CCP	Fabriquer et rénover des éléments en bois pour un bateau de plaisance
CCP	Fabriquer et rénover des éléments en matériaux composites verre polyester pour un bateau de plaisance	CCP	Fabriquer et rénover des éléments en matériaux composites verre / polyester pour un bateau de plaisance
CCP	Installer des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans un bateau de plaisance	CCP	Installer des aménagements de bord et poser de l'accastillage dans un bateau de plaisance

# Les prochains titres avec dates d'effet à trois mois

## Titres avec date d'effet entre juillet 2024 et septembre 2024

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'effet
TP-00161	Technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel	TAVEA	<a href="#">39177</a>	01/07/2024
TP-01439	Dessinateur projeteur en tuyauterie et chaudronnerie industrielles	DPTCI	A venir	08/07/2024
TP-00506	Chef d'équipe en aménagement finitions	CEAF	<a href="#">38751</a>	13/07/2024
TP-00295	Technicien de production industrielle	TPI	<a href="#">39176</a>	13/07/2024
TP-00281	Assistant chef de chantier gros oeuvre	ACCGO	<a href="#">38749</a>	16/07/2024
TP-00001	Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention	MRMCM	A venir	20/07/2024
TP-01278	Métallier	METAL	<a href="#">38719</a>	24/07/2024
TP-01293	Assistant de direction	AD	<a href="#">38667</a>	29/07/2024
TP-00368	Agent de maintenance CVC	AMCVC	<a href="#">38744</a>	31/07/2024
TP-00186	Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation	TIFCC	A venir	01/08/2024
TP-00379	Réceptionniste hôtellerie et hôtellerie de plein air	RHH	<a href="#">38870</a>	02/08/2024
TP-00312	Technicien de maintenance CVC	TMCVC	<a href="#">38748</a>	05/08/2024
TP-01311	Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique du bâtiment	CAREB	<a href="#">39180</a>	26/08/2024
TP-01358	Coordinateur BIM du bâtiment	COBIM	A venir	30/09/2024



# Les prochains titres arrivant à échéance à trois mois

**Titres arrivants à échéance entre juillet 2024 et septembre 2024**

Code Titre	Intitulé	Sigle	Code RNCP	Date d'échéance
TP-00295	Technicien de production industrielle	TPI	<a href="#">34146</a>	12/07/2024
TP-00506	Chef d'équipe aménagement-finitions	CEAF	<a href="#">34141</a>	13/07/2024
TP-00281	Assistant chef de chantier gros oeuvre	ACCGO	<a href="#">34142</a>	16/07/2024
TP-00070	Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur	CTRMP	<a href="#">38559</a>	18/07/2024
TP-00048	Conducteur du transport routier de marchandises sur tous véhicules	CTRMTV	<a href="#">38558</a>	18/07/2024
TP-00001	Mécanicien réparateur de matériels de chantier et de manutention	MRMCM	<a href="#">34883</a>	19/07/2024
TP-01278	Métallier	METAL	<a href="#">35528</a>	24/07/2024
TP-01293	Assistant de direction	AD	<a href="#">34143</a>	29/07/2024
TP-00368	Agent de maintenance CVC	AMCVC	<a href="#">34139</a>	31/07/2024
TP-00186	Technicien d'intervention en froid commercial et climatisation	TIFCC	<a href="#">37546</a>	31/07/2024
TP-00379	Réceptionniste en hôtellerie	RH	<a href="#">34157</a>	02/08/2024
TP-00312	Technicien de maintenance CVC	TMCVC	<a href="#">34159</a>	05/08/2024
TP-01311	Chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment	CAREB	<a href="#">34158</a>	26/08/2024
TP-01315	Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance	OVT	<a href="#">37879</a>	15/09/2024
TP-01358	Coordinateur BIM du bâtiment	COBIM	<a href="#">34280</a>	30/09/2024

# La programmation des futures journées de la certification

## Prochaines journées de la certification entre juillet 2024 et septembre 2024

Retrouvez l'ensemble des référentiels nécessaires au bon déroulement des webinaires sur l'espace [Employeur – Candidat – Acteur](#).

Tertiaire					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Exploitant régulateur en transport routier de voyageurs (ERTRV)	10/09/2024 - 14h00 à 17h00	Visio	Valérie Castilla	Romain Marchal	Aurélien TAMISIER
Encadrant technique d'Insertion (ETI)	17/09/2024 - 09 h 30 à 12 h 30	Visio	Thomas Bignier	Naïma El Bacha	Christelle JOUANA
Conduite routière - Centres agréés	18/09/2024 - 09h30 à 12h30	Visio	Philippe Pralong Krystian Mazur	Naïma El Bacha	Aurélien TAMISIER
Chef de partie Arts culinaires et Pâtisserie	18/09/2024 de 09h30 à 12h30	Visio	Nicolas PAUL Jean-Michel Lenéouanic	Romain Marchal	Christelle JOUANA

**Pour tout renseignement et inscription :**

Romain MARCHAL, [romain.marchal@afpa.fr](mailto:romain.marchal@afpa.fr)

Naïma EL BACHA, [naima.elbacha@externe.afpa.fr](mailto:naima.elbacha@externe.afpa.fr)

BTP					
	Dates / Horaires	Lieux / Modalités	Ingénieur de formation	Personne organisatrice	Intervenant Direction des Certifications
Pas de journée de la certification prévue à cette période.					

**Pour tout renseignement et inscription :**

Christine VERGUET, [christine.verquet@afpa.fr](mailto:christine.verquet@afpa.fr)

Isabelle BOUSQUET, [isabelle.bousquet@afpa.fr](mailto:isabelle.bousquet@afpa.fr)

<b>Industrie</b>					
<b>Secteur / Titre</b>	<b>Dates / Horaires</b>	<b>Lieux / Modalités</b>	<b>Ingénieur de formation</b>	<b>Personne organisatrice</b>	<b>Intervenant Direction des Certifications</b>
Agent de montage et de câblage en électronique (AMCE)  Technicien supérieur en automatique et informatique industrielle (TSAII)	24/09/2024 09h00 - 17h00	Visioconférence	FAVIER Marc-Alexandre	PEUZET Laurene	Christelle JOUANA
Cordonnier multiservices (CM)  Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie (TMVOL)			ROMANO Jean-Paul		

**Pour tout renseignement et inscription :**

Laurence PEUZET, [laurence.peuzet@afpa.fr](mailto:laurence.peuzet@afpa.fr)

### **Direction de la publication**

Marylin Andrey

Directrice des Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

### **Rédaction**

Aurélien TAMISIER

Chef de Projet Certifications

Direction de l'ingénierie et de l'innovation et MNSP

Viviane BACH

Cheffe de Projet Prospective

Direction de l'ingénierie et de l'innovation



Ce document est réalisé par l'Afpa, pour le compte du ministère, dans le cadre des missions nationales de service public qui lui sont confiées par le ministère du travail.